

# Pour un service public fort et tourné vers l'avenir !

Le syndicat syndicom s'engage résolument en faveur du service public. Un service public tourné vers l'avenir doit être accessible à toutes et tous, résister aux crises, être disponible sur tout le territoire et être complété par des services numériques. Les développements actuels et les mesures prévues mettent toutefois en péril la qualité et la disponibilité de ces services de base.

Un service public efficace constitue un élément clé d'une société juste. Il est prouvé qu'il est essentiel pour sa cohésion et pour lutter contre les tendances antidémocratiques.

La politique est dès lors appelée à stopper le démantèlement des services publics et à endiguer les efforts déployés par la Confédération et ses entreprises proches pour faire des économies dans ce domaine, mais aussi à renforcer le service public en tant que colonne vertébrale sociale de la Suisse. Cela exige un nombre suffisant d'emplois de haute qualité et de bonnes conditions de travail et de salaire.

## **Poste – pour l'emploi et pour de bonnes conditions de travail dans le service postal universel**

### **1. Contre la destruction d'emplois**

La Poste Suisse est soumise à une forte pression. Les raisons sont nombreuses, par exemple les incitations réglementaires inappropriées, une vision erronée de la rentabilité ou les dures conditions du marché. La direction du groupe réagit avec des licenciements et des projets de réorganisation dans ses différentes unités et filiales : que ce soit chez RéseauPostal, Services logistiques, CarPostal ou récemment encore chez PostFinance. C'est pourquoi le syndicat syndicom continue à s'engager de toutes ses forces pour une Poste forte et pour la préservation des emplois à la Poste et dans ses filiales. Il exige que la classe politique en fasse autant.

### **2. Maintien du réseau postal avec 800 offices de poste en exploitation propre**

La réduction prévue à 600 offices de poste d'ici à 2028 représente un démantèlement massif du service public. Un réseau décentralisé d'offices de poste est déterminant pour le service universel, la stabilité économique et l'attractivité de nombreuses régions. Nous exigeons le maintien des 800 offices de poste, également pour garantir les emplois – la Poste s'est engagée publiquement à ne prononcer aucun licenciement. Nous nous opposons à l'externalisation des prestations du service universel à des tiers non assujettis à la CCT de la Poste. syndicom exige que la Poste redéfinisse sa stratégie pour RéseauPostal dans le cadre de « La Poste de demain », en y associant le syndicat. La nouvelle stratégie doit impérativement se détourner du modèle nord-européen, qui s'est définitivement avéré être une impasse.

### **3. Diminution de la charge de travail et conditions de travail chez Services logistiques et Presto**

Dans la distribution et le tri, la charge de travail reste élevée en permanence. Avant tout, la longueur des tournées, le nombre d'envois et les colis toujours plus lourds conduisent à cette situation. Par ailleurs, un manque de personnel récurrent entraîne régulièrement une nouvelle

répartition des tournées sur le personnel restant, ce qui augmente la charge de travail. Les tournées, déjà planifiées de manière trop serrées, se rallongent et le temps de travail hebdomadaire convenu est de moins en moins respecté. Nous exigeons que la Poste prenne des mesures pour décharger ses employé-es et faire respecter les horaires de travail convenus. Chez Presto, le personnel de la distribution matinale connaît lui aussi des rationalisations et des regroupements de tournées. Cela met sous pression ces collègues qui doivent également être déchargé-es.

#### 4. **Renforcement du transport régional de voyageurs**

Des mesures d'économie dans le transport régional de voyageurs (TRV) ne sont pas la bonne solution. Le TRV, le domaine d'activité de CarPostal, est la colonne vertébrale du transport public et doit être développé, pas démantelé. Nous exigeons que la politique garantisse les moyens financiers nécessaires au maintien et à l'amélioration de l'offre.

#### 5. **Levée pour PostFinance de l'interdiction d'octroyer des crédits**

Nous nous opposons résolument à la privatisation de PostFinance exigée régulièrement par les milieux politiques et aux restrictions du service universel dans le domaine des services de paiement. Il faut continuer de garantir des services de paiement fiables qui couvrent tout le territoire. L'interdiction faite à PostFinance d'octroyer des crédits doit être enfin levée.

**L'Ordonnance sur la poste doit renforcer le service public et être au service des travailleuses :**

La révision partielle de l'Ordonnance sur la poste ne doit pas conduire à une dégradation du service public. Les adaptations de l'Ordonnance doivent être au service des travailleuses et décharger en particulier les distributeur-trices. Sur la base de ces prémisses, syndicom participera à la consultation sur la révision partielle.

---

## **Renforcer l'infrastructure et les prestations en faveur du service public dans les branches TIC**

### 1. **En tant qu'entreprise détenue majoritairement par la Confédération, Swisscom assume un rôle décisif dans l'offre d'une infrastructure de télécommunications sûre et de services sécurisés pour la population et la Suisse.**

Swisscom, en tant qu'acteur stratégique du service public, est responsable de la fourniture d'une infrastructure et de services numériques de base fiables sur l'ensemble du territoire – des vallées alpines reculées aux agglomérations urbaines. La politique doit veiller à ce que Swisscom puisse continuer à remplir dans le futur sa mission de service public sans pression croissante exercée par la libéralisation, sans suppressions d'emplois permanentes et sans externalisations à grande échelle.

### 2. **Les conditions de salaire et de travail dans les entreprises des branches TIC doivent être améliorées afin que les travailleuses puissent apporter une contribution de grande qualité au service public pour la population et les entreprises.**

Un service public fort a besoin d'un personnel qualifié et motivé. Des salaires équitables, des conditions de travail sûres et des perspectives professionnelles – par exemple chez Swisscom, Sunrise ou dans les entreprises de TIC avec marchés publics – assurent la disponibilité à long terme de services numériques de qualité. La politique doit s'engager en faveur de normes

contraignantes et pour la promotion des conventions collectives de travail dans les branches TIC.

**3. Le réseau à très haut débit avec une couverture complète doit être planifié et construit par des entreprises soumises à une convention collective de travail.**

Le service public ne peut être garanti de manière crédible que si le développement du service numérique de base s'opère dans des conditions socialement responsables. Les pouvoirs publics doivent pouvoir attribuer des mandats dans le domaine de l'infrastructure de réseau uniquement à des entreprises assujetties à une CCT.

**4. Les entreprises qui développent elles-mêmes des applications à l'aide de l'intelligence artificielle ou qui en utilisent sont tenues de veiller à impliquer les travailleur-euses concerné-es et à développer leurs compétences. L'utilisation de l'IA doit servir le bien commun.**

L'utilité publique doit être au centre de l'utilisation des technologies d'IA, par exemple pour les services numériques ou les chatbots en contact avec la clientèle. La politique doit créer des conditions-cadres légales et garantir la participation, la formation continue et la transparence dans l'utilisation de l'IA.

**5. Seules les entreprises soumises à la CCT pour la branche Infrastructure de réseau et qui appliquent correctement la CCT doivent être prises en considération pour la construction et l'entretien des réseaux d'approvisionnement en électricité, les transports publics et les télécommunications.**

Sans réseaux qui fonctionnent, le service public est à l'arrêt. D'où l'importance de prestations fiables et sécurisés. La Confédération, les cantons et les entreprises en mains publiques doivent impérativement prescrire comme critère obligatoire le respect de la CCT dans leur adjudication du marché.

**6. Le service à la clientèle dans les points de vente et les centres de contact et d'appels doit être renforcé pour que la population bénéficie dans toute la Suisse d'un conseil de qualité, notamment en matière de numérisation.**

L'accès à des conseils compréhensibles et personnalisés fait partie intégrante du service public – en particulier pour les personnes sans connaissances numériques préalables. La politique doit garantir que les prestations des centres de contact restent en Suisse et qu'elles soient fournies par des entreprises assujetties à une CCT.

**7. La Confédération est tenue de garantir que l'entreprise de sécurité aérienne skyguide puisse assumer pleinement son mandat envers la population, l'armée et les compagnies aériennes. À cet effet, skyguide a besoin de moyens financiers suffisants pour à la fois garantir le fonctionnement des systèmes actuels et pour pouvoir investir dans l'innovation. Une externalisation ou une concurrence des prestations de skyguide menacerait l'accomplissement de sa mission.**

La sécurité aérienne est un élément essentiel du service public et ne doit pas être soumise à la pression de la concurrence. La politique doit garantir durablement le financement de skyguide et protéger l'entreprise d'un démantèlement ou d'une libéralisation.

## 8. **Repenser le service public avec la numérisation : créer des biens communs numériques et viser une souveraineté en matière de données.**

Le service public doit être développé de manière à ce qu'il représente une aide réelle pour les humains et les entreprises. Faut de quoi, une fracture numérique menace : avec le risque que soient laissés pour compte par les nouvelles technologies certains groupes de personnes et aussi de petites et moyennes entreprises. La politique a pour mission de veiller à ce que les services numériques de base soient soutenus et mis à disposition comme biens communs par les pouvoirs publics ou les entreprises proches de la Confédération. Cela implique le contrôle et la souveraineté sur ses propres données – au lieu d'être mis sous la tutelle de modèles commerciaux opaques sur le plan des données.

## **Sans médias, pas de démocratie : nous exigeons le renforcement du service public médiatique**

**Les prestations d'informations journalistiques des médias sont un pilier fondamental de la démocratie suisse. On doit être informé-es de façon fiable et critique sur les événements et le contexte politique, économique et culturel – au niveau local, cantonal et international. C'est pourquoi les médias sont une composante essentielle du service public. Aussi bien la SSR que de nombreux médias privés apportent cette contribution. En tant que syndicat, syndicom organise les travailleur-euses, les indépendant-es et les freelances dans toutes les professions médiatiques et exige une nouvelle politique des médias qui promeut le journalisme de manière efficace.**

Le service public médiatique est en danger. À l'interne, les conditions de travail ne cessent de se détériorer. Des centaines de professionnel-les des médias ont perdu leur emploi ces dernières années. L'utilisation croissante de l'IA menace en outre les emplois et soulève des questions relevant de l'éthique des médias et des droits d'auteur-trice. À l'extérieur, le paysage médiatique est menacé par les exigences de rendement des éditeurs, la fuite des fonds publicitaires vers les géants de la tech, l'influence politique sur les contenus rédactionnels, l'atteinte à la liberté de la presse et le retrait des ressources financières.

Ce développement des médias privés et de la SSR ont de graves répercussions sur la fourniture d'informations journalistiques fiables au public. Il a des effets dévastateurs sur la démocratie et ouvre la voie à des tendances autoritaires en politique, dans l'économie et la société. C'est pourquoi un nouveau financement ciblé des médias et du journalisme est urgent.

### **Nous demandons d'urgence :**

#### **1. Le renforcement de la qualité des médias**

Nous exigeons la mise en œuvre rapide de l'initiative parlementaire « Chassot » pour le soutien aux institutions et aux efforts de la branche visant à renforcer et à développer la qualité des médias. Cela inclut, en particulier :

- le renforcement de la formation initiale et continue des journalistes par des prestataires reconnus (par exemple MAZ – l'école suisse de journalisme, Corso)
- l'éthique des médias (Fondation du Conseil de la presse)
- la fourniture de base d'informations par des agences de presse trilingues avec des informations vérifiées (ATS)
- la promotion de la recherche et des reportages (JournaFonds).

2. **La protection des droits d'auteurs-trices** des professionnel-les des médias et des créatif-ves contre l'utilisation illégale de leurs œuvres.  
Nous exigeons une application stricte du droit d'auteur-trice pour les professionnel-les des médias et les créatif-ves. Cela vaut aussi bien pour l'utilisation de leurs œuvres afin d'entraîner les plateformes d'IA que pour la protection des indépendant-es contre la cession de leurs droits par les éditeurs.
3. **Régulation des plateformes d'IA et normes contraignantes pour l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les médias**  
Une régulation efficace de l'IA est nécessaire pour protéger l'intégrité des contenus journalistiques et pour garantir les emplois. Si les plateformes d'IA utilisent des contenus journalistiques, il convient de rétribuer les professionnel-les des médias de façon appropriée.
4. **Normes éthiques contraignantes pour l'IA dans la branche des médias**  
Pour garantir les exigences de qualité journalistique et prévenir le danger de désinformation dû à l'utilisation de l'IA, des normes éthiques de branche doivent être établies. C'est la seule manière de garantir une utilisation transparente de l'IA, qui réponde aux exigences de qualité journalistique.
5. **Financement public des médias, indépendant du canal**  
À moyen terme, le paysage médiatique a besoin d'un financement indépendant du canal, quels que soient les formats médias : print, télévision, radio et surtout médias en ligne. Les formats journalistiques numériques sont toujours privés de soutien financier, ce qui constitue une menace supplémentaire pour la diversité des médias. Un financement indépendant du canal doit pouvoir renforcer de manière ciblée également le journalisme local et les petites rédactions et contribuer ainsi à préserver une offre pluraliste de l'information. Le Conseil fédéral est tenu de s'atteler rapidement à ce changement et à ces développements avec la participation de toutes les associations de médias et de tous les syndicats des professionnel-les des médias.
6. En vue d'assurer à l'avenir un financement public partiel, les **conditions** suivantes doivent en outre être remplies :
  - Seules les entreprises de médias qui adhèrent à une **CCT** conclue avec les principaux syndicats (trois actuellement) reçoivent des financements publics. Ainsi, les conditions de travail de l'ensemble des professionnel-les des médias sont garanties et leur travail indépendant de qualité est renforcé : avec des salaires minimaux adéquats pour les employé-es fixes, les stagiaires et les bénévoles ainsi qu'avec des honoraires minimaux qui permettent aux indépendant-es d'exercer avec professionnalisme leur activité professionnelle.
  - Les contributions publiques doivent servir à financer le journalisme indépendant et non pas à optimiser les profits des entreprises de médias. C'est pourquoi les entreprises de médias soutenues doivent être soumises à des **exigences de gouvernance** élevées : obligation de totale transparence sur l'utilisation de leurs moyens financiers ainsi que sur les rapports effectifs de propriété de toutes les entreprises et sous-traitants. Les droits de participation des rédactions doivent être garantis. En outre, il faut s'assurer que les entreprises de médias soutenues ne distribuent pas de dividendes à leurs actionnaires. Enfin, elles doivent se soumettre aux règles d'éthique des médias du Conseil de la presse.

**7. Financement cantonal et communal des médias locaux**

En particulier dans les régions où les mesures d'économie des entreprises de médias font que la couverture médiatique est fortement réduite et que le journalisme local est en déclin et centralisé, nous demandons aux cantons et aux villes de créer des bases légales pour une aide ciblée aux médias locaux. Avec le renforcement ciblé des petits prestataires régionaux, l'offre médiatique de base est assurée et la diversité dans les médias est renforcée.

**8. Promotion de l'utilité sociale dans le journalisme**

Grâce à des incitations ciblées, par exemple sur le plan fiscal, la promotion de structures d'utilité sociale doit pouvoir être étendue aux médias en ligne. Cette pratique existe déjà pour des radios non commerciales (radios Unikom, radio Lora et radio Rabe). Ainsi, on enlève la pression économique aux formats non-commerciaux et atteint une plus grande indépendance financière.

**9. Renforcement de la liberté de la presse**

La liberté de la presse est un droit humain universel. En raison de l'atteinte à la liberté de la presse dans le monde, il est nécessaire d'avoir un engagement renforcé et de protéger de manière active la liberté de la presse et des médias. En Suisse également, les professionnel-les des médias ressentent une pression accrue dans leur travail. Des actions en justice sont de plus en plus souvent entreprises contre les professionnel-les des médias pour empêcher des enquêtes ou des articles désobligeants. Les professionnel-les des médias sont par exemple régulièrement menacé-es de plaintes pénales lorsqu'ils et elles effectuent des enquêtes concernant la place financière suisse. Il s'agit donc d'améliorer le cadre légal pour le travail journalistique dans le contexte national. Nous renforçons la liberté de la presse en Suisse en particulier avec la protection contre les actions en justice abusives, avec l'abolition de la menace de sanctions pénales pour les enquêtes au sujet des banques, avec l'application du principe de transparence dans l'administration à tous les niveaux de l'appareil étatique et avec l'amélioration de la protection des lanceurs d'alerte.

10. La **SSR** doit être dotée de moyens suffisants pour son vaste mandat de prestations. Nous rejetons catégoriquement l'initiative demandant la diminution de moitié de la redevance SSR, tout comme la réduction de la redevance radio-télévision prévue par le Conseil fédéral. Les radios et télévisions concessionnées privées doivent elles aussi être renforcées.